

**La Médaille militaire est la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats. Elle peut être concédée en récompense de services exceptionnels aux officiers généraux.**

Souvent appelée « la Légion d'honneur du sous-officier », la Médaille militaire est la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération.

Attribution :

- Être engagé sous les drapeaux depuis au moins huit ans
- Avoir été cité à l'ordre de l'armée
- Avoir été blessé au combat ou en service commandé
- S'être signalé par un acte de courage et de dévouement

De plus, toute candidature doit s'appuyer sur des mérites établis.

La Médaille militaire peut être attribuée aux étrangers.

Pour le grand public, cette décoration est souvent associée aux cérémonies militaires qui se déroulent notamment dans la cour des Invalides en présence du président de la République pour rendre hommage aux soldats méritants ou aux soldats tués en interventions extérieures, comme ces dernières décennies au Tchad, en Afghanistan ou encore au Mali.

3.000 militaires reçoivent chaque année la Médaille militaire

Plus d'un million de soldats et sous-officiers ont été décorés en un siècle et demi d'existence

159.000 militaires vivants, souvent des anciens combattants, sont titulaires de la Médaille militaire

Plus de 10000 femmes ont reçu la Médaille militaire depuis 1859

10 emblèmes de régiments sont décorés

## La Médaille militaire dans l'histoire



L'empereur Napoléon III © MLH

La Médaille militaire est instituée, 50 ans après la Légion d'honneur, le 22 janvier 1852 par Napoléon III. Il entend ainsi honorer les mérites de ses meilleurs hommes de troupe et augmenter les moyens à sa disposition pour récompenser ses soldats.

Au début, le nouveau ruban jaune et vert suscite plus de méfiance que d'enthousiasme de la part des soldats. Tout change lors de la deuxième cérémonie de remise de décoration, le 10 mai 1852. Ce jour-là, Louis Napoléon décore 1.705 soldats et sous-officiers devant 80.000 soldats et une foule immense de Parisiens massés sur le Champ de Mars.

Mais surtout, il fait avec habileté, le même jour, le choix d'épingler la décoration sur l'uniforme de deux nouveaux maréchaux de France, en « récompense suprême ». Cette initiative, étendue plus tard aux généraux et aux amiraux ayant rendu des services exceptionnels, assure pour toujours le prestige de la Médaille militaire.

L'acte est symbolique : les soldats les plus anonymes et les plus grands chefs de guerre sont réunis sur un pied d'égalité sous une même devise « Valeur et Discipline ». Depuis, l'histoire de la Médaille militaire se confond avec celle des grands conflits du XXème siècle :

- 1ère Guerre mondiale : 950.000 médaillés, la plupart à titre posthume
- 2nde Guerre mondiale : 300.000 médaillés
- Guerre d'Indochine : 12 000 médaillés
- Guerre d'Algérie : 38000 médaillés

## L'insigne



Revers © ECPAD



Avers © ECPAD

La Médaille militaire, d'un diamètre de 28 mm, est en argent.

Elle porte à l'avert l'effigie de la République avec cet exergue : « République française » et au revers, au centre du médaillon « Valeur et discipline ». Elle est surmontée d'un trophée d'armes.

La Médaille Militaire est incontestablement la plus belle décoration Française et elle est la première décoration militaire. Elle est reconnue comme le bijou de l'armée. Non hiérarchisée, ne comportant ni grade, ni degré elle est attribuée aux militaires non-officiers de toutes armes, sans distinction femme et homme. La concession du ruban vert et jaune est étendue, par exception, aux maréchaux de France et aux officiers généraux ayant rempli les fonctions de ministre ou exercé des commandements en chef. C'est une décoration présidentielle, la Grande Chancellerie ne classe pas la Médaille Militaire dans la catégorie morale. Les décorés de la Médaille Militaire sont fiers de la porter et d'être des frères d'armes.

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (S.N.E.M.M.) n'est pas, comme on pourrait le croire trop rapidement, une association d'anciens combattants. Créée le 10 mars 1904, elle fut, dès l'origine, une société de prévoyance, de secours mutuel et de retraite à une époque où il n'existait pas encore d'assurance maladie, de retraite et autres secours. Cette vocation d'aide permettait aussi de resserrer les liens de solidarité et d'amitié entre les médaillés militaires et de les aider dans la défense de leurs droits.

Puis dans le souci d'accroître son œuvre sociale, elle inaugure en 1972 la maison de retraite d'Hyères pour des séjours de longue durée (devenue depuis « La maison des médaillés militaires »).

Ayant toujours le même objectif, soutient aux orphelins, aux médaillés militaires et à leurs veuves par des aides financières, morales et par sa maison de retraite de 80 lits.

A l'heure actuelle elle regroupe plus de 850 sections réparties dans le monde. Elle publie trimestriellement la revue « La Médaille Militaire »

Sa devise « Valeur et Discipline »

Approuvée le 29 mai 2009 sous le n° IOCA 0812574A – Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)

Affiliée à la fédération André Maginot des anciens combattant GR 113

La 116<sup>ème</sup> section de BLOIS a été créée en 1909, elle est composée de 156 membres. Est apolitique, non confessionnelle et sans but lucratif

Notre objectif pour nos adhérents est de :

- Resserrer les liens de solidarité et de camaraderie.
- Assurer la défense de l'honneur, de la dignité et la valeur de la médaille militaire.
- Procurer un concours moral et matériel dont ils peuvent avoir besoin.
- Aider dans la défense de leurs droits les anciens combattants et victimes de guerre ou des conflits extérieurs (OPEX) en association avec L'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerres (ONAC).
- Bénéficier ainsi qu'à leurs familles des avantages de l'association, actuellement nous soutenons 42 orphelins dont les parents sont morts au combat ou victimes du devoir.
- Bénéficier de secours exceptionnels pour des besoins urgents.
- Bénéficier de la maison de retraite de la médaille militaire située à HYERES dans le VAR, qui compte 60 lits en séjour longue durée en GIR 6 et 5.
- Participer aux manifestations de cohésion pour permettre de se retrouver et de partager de bons moments de convivialité.

Les sections dans leurs rôles d'entraide et de solidarité, participent avec leurs drapeaux aux cérémonies du souvenir et sont présents aux obsèques de leurs camarades.

Notre association soutient l'équipe cyclisme nationale paraplégique des personnels mutilés lors des opérations extérieures.

## **Membres du bureau**

**Président** : Jean-Paul TOURBIER, délégué national, Bonpuits 41500 MULSANS,  
06 60 56 56 00 - 02 54 87 33 82 – [snemml16@orange.fr](mailto:snemml16@orange.fr)

**Vice-Président, porte-drapeau** : Marc BLONDEAU, délégué national - 41000 BLOIS -  
**2<sup>ème</sup> Vice-Président** : Lionel FASSOT - 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR -

**Secrétaire** : Michelle TESSIER, 08 Bonpuits 41500 MULSANS  
02 54 87 33 82 – [tessier.michelle@wanadoo.fr](mailto:tessier.michelle@wanadoo.fr)

**Trésorier** : Janick GERBERON, 01 rue de Maves 41500 MULSANS  
09 61 48 48 43 – [j156gerberon@orange.fr](mailto:j156gerberon@orange.fr)

## **Membres de la section locale :**

**Vive-Présidente des dames d'entraides** : Marie-Françoise **DOBANTON** - 41000 BLOIS -

**Trésorière adjointe** : Marguerite **CHEVESSAND** - 41250 MASLIVES -

**Porte drapeau suppléant** : Pierre **DELFOUR**, délégué départemental - 41190 ST LUBIN  
EN VERGONNOIS -

Jean-Pierre **CHEVESSAND** - 41250 MASLIVES -

Eliane **BLONDEAU** - 41000 BLOIS -

Patrick **HARAND-BUSSON** - 41000 VILLEBAROU -

Alain **LECAIM** - 41150 ONZAIN -

Joseph **PERDOUX** - 41350 HUISSEAU/COSSON -

Gérard **WILLIANE** -41120 CANDES-SUR-BEUVRON -

## **Hors Bureau - Vérificateurs aux comptes :**

- Joël **AUDEAU** - 41000 St DENIS sur LOIRE -
- Patrick **TRUFFET** - 41150 CHOUZY sur CISSE -

Parmi nos adhérents nous comptons :

Claude BEAUGENDRE demeurant Bonpuits 41500 MULSANS, Grand blessé de guerre,  
titulaire de la Médaille Militaire